



## INFORMATIONS COMMUNALES :

Lundi 19 Octobre 2015

N°  
62/15

### RECENSEMENT MILITAIRE :

Nous vous rappelons que tous les jeunes gens (garçons et filles)  
sont obligatoirement tenus  
de se faire recenser en Mairie  
dans le mois qui suit leur seizième anniversaire.  
Pour accomplir cette formalité,  
il est nécessaire de se munir du livret de famille.

---

### MÉDAILLE DE LA FAMILLE FRANÇAISE :

Les personnes ayant élevé au moins 4 enfants  
peuvent bénéficier de la médaille de la famille française.

Les personnes intéressées peuvent venir retirer un dossier en Mairie.

Les dossiers seront envoyés en Préfecture pour instruction en janvier 2016.

---

### INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE :

Les nouveaux habitants, les personnes qui n'auraient pas encore fait  
cette démarche, les jeunes âgés de 18 ans qui n'ont pas été inscrits  
d'office par le recensement militaire ou les personnes qui veulent modifier  
des informations erronées inscrites sur leur carte électorale actuelle,  
doivent venir en Mairie aux horaires d'ouverture  
avec leur livret de famille pour effectuer cette demande.

Attention, l'inscription sur les listes électorales pour les nouveaux habitants  
n'est pas automatique et nécessite une démarche de votre part.